



TROPHEE DEPARTEMENTAL 2012 DES HAUTES-PYRENEES PASS'CYCLISME OPEN ET PASS'CYCLISME

REGLEMENT

Article 1 - L'Organisation :

Le Trophée Départemental 2012 des Pass'Cyclisme Open et Pass'Cyclisme est organisé sous l'égide du Comité Départemental FFC des Hautes-Pyrénées et des quatre Clubs FFC suivants :

L'Avenir Cycliste de Bagnères-de-Bigorre :

Maison des Associations - 2 rue Blanche Odin - 65200 BAGNERES-DE-BIGORRE

Contact : Gérard Labrunee au 0953052079

Le Tarbes Cycliste Compétition :

4bis rue Alphonse Daudet - 65000 TARBES

Contact : Geneviève Mirouse au 0669546028

L'Union Cycliste du Lavedan :

Mairie - 65400 ARGELES-GAZOST

Contact : Hervé Ompraret au 0559390830

L'Union Vélocipédique de Lourdes :

Brasserie « La Renaissance » - 5 place du Champ Commun - 65100 LOURDES

Contact : Alain Laborde au 0630134018

Article 2 - Le Calendrier :

Les quatre épreuves comptant pour le Trophée Départemental 2012 des Pass'Cyclisme Open et Pass'Cyclisme sont les suivantes :

Le dimanche 06 mai 2012, à Tarbes, organisée par le Tarbes Cycliste Compétition ;

Le lundi 28 mai 2012, à Bagnères-de-Bigorre, organisée par l'Avenir Cycliste de Bagnères-de-Bigorre ;

Le... 2012, à Bartrès, organisée par l'Union Vélocipédique de Lourdes ;

Le dimanche 29 juillet 2012, à Aucun, organisée par l'Union Cycliste du Lavedan.

Article 3 - Les Catégories :

Les quatre épreuves du Trophée Départemental 2012 des Pass'Cyclisme Open et Pass'Cyclisme seront ouvertes aux catégories Pass'Cyclisme Open et Pass'Cyclisme ainsi qu'aux licenciés affinitaires (FSGT, UFOLEP) et autres (individuels).

Les non Licenciés FFC devront prendre une carte à la journée dont le montant est défini par le Comité Régional FFC Midi-Pyrénées et devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins d'un an ou de leur licence (affinitaires FSGT et UFOLEP) mentionnant leur aptitude à pratiquer le cyclisme en compétition. **Pour pouvoir participer à ces épreuves, les licenciés UFOLEP devront avoir la mention « R3 », les licenciés FSGT devront avoir la mention «Certificat médical activé ».**

Les Pass'Cyclisme Cyclo sportive ne sont pas autorisés à prendre le départ de ces épreuves.

Article 4 - Les Epreuves :

Le Trophée Départemental 2012 des Pass'Cyclisme Open et Pass'Cyclisme se disputera sur les quatre épreuves pré-citées dans l'Article 2 du présent règlement. Les Clubs organisateurs de chacune des épreuves comptant pour le Trophée Départemental s'engagent à proposer une distance totale de course comprise entre 60 et 75 kilomètres. Afin de satisfaire un maximum de coureurs, une diversité sera proposée dans la longueur et le profil des différents circuits.

Chaque coureur devra s'acquitter du montant de l'engagement défini par le Comité Régional FFC Midi-Pyrénées et selon les modalités définies par ce dernier.

Sur chacune des quatre épreuves, un seul départ commun sera donné pour l'ensemble des catégories de coureurs. Toutefois, en fonction de la longueur du circuit et du nombre d'engagés, par mesure de sécurité, chaque club organisateur, avec l'accord des arbitres, se réserve le droit de proposer deux départs (l'un pour les coureurs Pass'Cyclisme Open et licenciés affinitaires, l'autre pour les coureurs Pass'Cyclisme et les non licenciés).

Article 5 - Les Récompenses des Epreuves :

A l'issue de chacune des quatre épreuves du Trophée Départemental 2012 Pass'Cyclisme Open et Pass'Cyclisme seront récompensés les trois premiers coureurs au scratch, toutes catégories confondues. Les trois premiers coureurs de chacune des catégories seront récompensés.

Afin d'animer les courses, les organisateurs se réservent le droit de proposer des primes dont les modalités d'attribution et la nature seront portées à connaissance des coureurs avant le départ de l'épreuve.

Tous les coureurs (l'ensemble de catégories), marqueront des points comptant pour les différents classements du Trophée, suivant les modalités d'attribution présentées dans l'Article 6 du présent règlement.

Article 6 - Les Classements du Trophée Départemental:

Un classement individuel aux points par catégorie sera établi à l'issue de chacune des 4 épreuves selon le barème suivant :

1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e	13e	14e	15e
25 pt	21 pt	18 pt	15 pt	12 pt	10 pt	8 pt	6 pt	5 pt	4 pt	3 pt	3 pt	2 pt	2 pt	1 pt

Le Classement par Equipes :

A l'issue des quatre épreuves du Trophée Départemental 2012 des Pass'Cyclisme Open et Pass'Cyclisme, la Meilleure Equipe sera récompensée.

Le classement par Equipe sera déterminé par l'addition des points obtenus sur chaque épreuve, sur quatre coureurs, quelle que soit sa catégorie (Pass'Cyclisme Open et Pass'Cyclisme). Ce classement par Equipe sera réactualisé à l'issue de chacune des quatre épreuves.

A l'issue des classements de la première épreuve, et lors des épreuves suivantes, le leader du moment (présent) de chaque catégorie arborera un signe visible et distinctif épinglé sur son maillot (au dos).

Article 7 - L'Assiduité :

Afin de récompenser la participation des coureurs les plus assidus aux 4 épreuves du Trophée 2012, 10 points de bonification seront attribués à chaque coureur pour chaque participation.

Article 8 - La Publication des Résultats :

Les classements de chacune des épreuves seront publiés dans la semaine suivante sur le site du Comité Régional FFC Midi-Pyrénées www.mpy-ffc.com. Les classements de chacune des épreuves pourront être publiés sur les sites Internet respectifs des quatre Clubs organisateurs du Trophée Départemental 2012 des Pass'Cyclisme Open et Pass'Cyclisme.

Les différents classements informatiques du Trophée Départemental 2012 des Pass'Cyclisme Open et Pass'Cyclisme seront, quant à eux, assurés par l'Avenir Cycliste de Bagnères-de-Bigorre. Ils seront mis à jour à l'issue de chacune des quatre épreuves comptant pour le Trophée 2012 et publiés, dans la semaine suivant chacune des épreuves, sur le Blog de l'Avenir Cycliste de Bagnères-de-Bigorre : <http://acbb.over-blog.com>, sur une page spécifiquement dédiée au Trophée Départemental 2012 des Pass'Cyclisme Open et Pass'Cyclisme.

Article 9 - La Remise des Récompenses :

A l'issue des quatre épreuves du Trophée Départemental 2012 des Pass'Cyclisme Open et Pass'Cyclisme, les trois premiers coureurs du classement de chaque catégorie seront récompensés en fonction du nombre de points obtenus selon le barème défini dans l'Article 6 du présent règlement.

Si le vainqueur final est d'un Comité autre que celui des Hautes-Pyrénées, la récompense lui sera remise le jour de la dernière épreuve.

Les trois premiers des Hautes-Pyrénées, dans chacune des deux catégories, recevront une Coupe ou un Trophée qui leur seront remis dans le cadre de l'Assemblée Générale du Comité Départemental des Hautes-Pyrénées qui se tiendra le 2 Décembre 2012 à Tarbes.

Les lauréats devront être présents. Aucune récompense ne sera envoyée en cas d'absence des lauréats, quelle qu'en soit la raison.

Article 10 - La lutte contre le Dopage et la Sécurité :

En prenant le départ de l'une des quatre épreuves du Trophée Départemental 2012 des Pass'Cyclisme Open et Pass'Cyclisme, le coureur s'engage à respecter les règles d'éthique en matière de lutte antidopage. Tout coureur s'interdit de recourir à l'utilisation de substances ou produits interdits par les dispositions légales et réglementaires en vigueur prescrites par la FFC, qu'il soit ou non licencié FFC.

Le port du casque rigide est obligatoire pour tous les coureurs durant la totalité de chacune des quatre épreuves du Trophée Départemental 2012 Pass'Cyclisme Open et Pass'Cyclisme.

Article 11 - Le Respect du présent Règlement :

En prenant le départ de l'une des quatre épreuves du Trophée Départemental 2012 des Pass'Cyclisme Open et Pass'Cyclisme, le coureur, qu'il soit ou non licencié FFC, s'engage à prendre connaissance de ce présent règlement et à le respecter dans son intégralité.

Article 12 - Litiges :

Le Comité Départemental et les 4 clubs organisateurs sont habilités, conjointement, à modifier tout ou partie du règlement, si l'esprit s'en trouve altéré.

Les litiges éventuels seront réglés exclusivement par le jury des arbitres et les responsables des Clubs organisateurs.

Pour tous les points non prévus dans le présent règlement, il sera fait référence au Règlement National de la Fédération Française de Cyclisme.